

Jura P.12

L'assistante maternelle n'obtient pas gain de cause au tribunal administratif

LE PROGRÈS

Les Dépêches

cebra
GROUPE

Jura | 39A
Samedi 31 mai 2025

1,60 €

SOLAR3S
Solutions Photovoltaïques

39100 DOLE
Particuliers & Pro

Intervention
sur tout le JURA

03 84 82 49 76
www.solar-3s.fr

35, rue du Bizard - 39100 DOLE

Jura

Unesco: l'union sacrée des sites clunisiens



Le Jura et la Bourgogne-Franche-Comté pourraient voir de nouveaux sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. La Fédération européenne des sites clunisiens s'y emploie. Elle entend mettre en lumière la façon dont les moines ont structuré l'espace européen au moyen de leur réseau d'édifices religieux. Photo d'illustration Philippe Trias

Pages 10-11

Dole P. 21

Le groupe Boulevard des airs tête d'affiche du concert de rentrée

Football P. 2-3 et 36-37

Le PSG à 90 minutes du Graal européen



Photo Sipa/Franck Fife

Brainans P. 24

Vent mauvais sur les finances du Moulin qui espère des travaux en 2026

BREAKFAST IN PHILHARMONIC

SUPERTRAMP TRIBUTE

MICROPOLIS

BESANCON 12 JUIN 2025/20H00

TICKET

BILLETTERIE EN LIGNE
www.micropolis.fr

Groupe Grosfillex

Braderie

MOBILIER | ABRIS DE JARDIN
ÉTAGERES | REVÊTEMENTS MURAUX

12.13.14 JUIN 2025

FOODTRUCK SUR PLACE

9H30 - 17H30
20 RUE DE LAC
01100 ARBENT

* Dans la limite des stocks disponibles
Entrée libre

458987600

456628100

Patrimoine

Les sites clunisiens en route pour l'Unesco

Le Jura et la Bourgogne-Franche-Comté pourraient compter de nouveaux sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. La Fédération européenne des sites clunisiens, dont le siège est à Cluny, en Saône-et-Loire, s'y emploie.

L'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, c'est un long chemin. Et pour cette fois, ce n'est pas le chemin qui compte, mais bien le résultat. Il y a plus de 2 000 sites clunisiens en Europe (et aussi en Turquie et à Jérusalem), en France, et dans le Jura, et 208 d'entre eux, de sept pays, font partie de la Fédération européenne des sites clunisiens. Ces sites pourraient, un jour, être inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco, un label qui protège, qui confère une renommée internationale et qui donne un coup d'accélérateur à l'activité touristique.

D'autres sites Unesco dans le département

Cluny, c'est un ordre monastique millénaire qui répondait directement du Saint-Siège, a essaimé partout en Europe et fait preuve d'une grande influ-

ence pacifique. L'état de conservation de ces sites est variable, parfois même ils ne sont pas visibles.

En Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs sites culturels sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Le Jura compte la Grande Saline à Salins-les-Bains (couplée à la Saline royale d'Arc-et-Senans) et les sites palafittiques des lacs de Chalain et Clairvaux qui font partie d'un ensemble alpin. Le département pourrait bientôt compter des sites clunisiens, en premier lieu l'abbaye de Baume-les-Messieurs, mais encore le prieuré Notre-Dame de Vaux-sur-Poligny, le prieuré Saint-Etienne de Châtel à Gigny, le collège Saint-Jérôme de Dole, l'église de Saint-Lothain, etc. Le chemin de randonnée Via Cluny fait découvrir 26 sites rien que dans le Jura.

Sur liste indicative nationale

L'ordre clunisien était un réseau, la Fédération européenne des sites clunisiens l'est aussi. Créée en 1994 pour valoriser ce patrimoine européen, elle a été reconnue par le Conseil de l'Europe en 2004,

et ne s'est lancée dans la bataille Unesco qu'en 2018. D'ici au grand oral devant le Comité, le chemin va être semé de nombreuses étapes, mais ce travail collaboratif commencé il y a plus de 30 ans est un avantage certain. Le réseau clunisien en est actuellement à son inscription sur liste indicative, qui doit être validée par chaque pays, dont la France.

Mercredi 21 mai, une rencontre du « Comité Est » des sites clunisiens a eu lieu à l'hôtel du Département. Christophe Voros, le directeur de la Fédération européenne, a fait le point devant des représentants de communes et collectivités du Jura, de Haute-Savoie (Le Bourget-du-Lac), de l'Ain (Nantua), du Doubs (Morteau). La première rencontre avec un chargé de mission de l'Unesco a été comme une douche froide, car l'Unesco ne classe plus d'édifices remarquables, l'Europe est surreprésentée, ainsi que les édifices chrétiens. Mais les biens en série sont favorisés.

Qu'à cela ne tienne, la Fédération s'est mise au travail et la carte des sites clunisiens d'Europe servira de base pour démontrer la valeur universelle et exceptionnelle du réseau



clunisien. Au lieu de parler de religion, le chef de projet, l'Espagnol Enrique Saiz, mettra en lumière comment les moines ont structuré l'espace européen. « Nous travaillons sur les forces et faiblesses, aujourd'hui il y a des tas de feux verts pour entrer en candidature », se réjouit Christophe Voros.

Quelque 116 sites font désormais partie du réseau clunisien, certains dans un état remarquable, d'autres en ruines. À mesure de l'avancée du dossier, des sites pourraient en être exclus. « Il faudra faire preuve d'humilité », a glissé le directeur de la Fédération.

● Serge Spadillero

À retenir ► En chiffres

1 223

La liste du patrimoine mondial de l'Unesco recèle aujourd'hui 1 223 biens inscrits, culturels, naturels ou mixtes, de 168 états, sur 196 qui ont ratifié la convention du Patrimoine mondial. Parmi ceux-là, la France en compte 53, dont 44 biens culturels, 7 biens naturels et 2 biens mixtes.

2 061

Des sites clunisiens en Europe, la Fédération en compte 2 061, de l'Écosse à Israël, du Portugal à la Pologne, et même en Turquie avec un vestige sous-marin.

26

C'est le nombre de sites clunisiens dans le Jura, que l'on peut découvrir

par la Via Cluny, un chemin de randonnée long de 230 km. Le Département du Jura participe financièrement à la candidature Unesco (20 000 euros par an).

116

Sept pays ont rejoint le Réseau des sites clunisiens : Allemagne, Italie, France, Suisse, Espagne, Angleterre, Écosse, Pologne. Ils mettent en avant 116 sites, parfois en ruines, notamment en Angleterre.

16

C'est le nombre de pratiques, pour la France, inscrites sur la liste du patrimoine culturel immatériel. En 2026, la France va - enfin, présenter la fête du Biou, cette procession en hommage à la récolte du réseau qui se pratique en Arbois.

L'Unesco, à quoi ça sert ?

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) dont le siège est à Paris, est une émanation de l'Organisation des Nations unies (ONU), créée la même année, en 1945. Son objectif est, tout comme l'ONU, de contribuer au maintien de la paix, mais par le biais de la culture, l'éducation et la science principalement. En 1948, l'Unesco a proposé aux États membres d'instituer un enseignement primaire obligatoire, gratuit et universel. Le label « Patrimoine mondial de l'Unesco » a été créé en 1972 dans cet objectif, et en 1978, les douze premiers biens sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial, dont trois biens naturels. Le but : les protéger, notamment des conflits ar-



La Française Audrey Azoulay est directrice de l'Unesco depuis 2017. Photo Christophe Agostinis

més, empêcher l'exportation de biens culturels.

La directrice générale de l'Unesco est actuellement, et ce depuis 2017, la Française Audrey Azoulay.



L'abbaye de Baume-les-Messieurs est un site clunisien.
Photo Philippe Trias



Instant musical dans la chapelle de la Visitation (collège Saint-Jérôme) à Dole, un autre site clunisien du Jura concerné par la démarche. Photo archives Philippe Trias

« Protéger un patrimoine pour le léguer aux générations futures »

Questions à ►

Christophe Voros, directeur de la Fédération européenne des sites clunisiens



Qu'est-ce qu'une inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco apporterait aux sites clunisiens ?

« Obtenir cette inscription permettrait au patrimoine du réseau clunisien d'être reconnu comme "universel" et "exceptionnel" par le Comité du Patrimoine mondial. À ce titre, il bénéficierait du plus haut degré de protection pour être légué aux générations futures comme garant de valeurs de paix, facteur de cohésion sociale et constitutive de l'identité culturelle européenne. »

Quels sont les points forts du réseau des sites clunisiens ?

« Le réseau tel qu'il existe aujourd'hui a 31 ans d'existence : les 210 sites des huit pays qui le composent ont donc acquis de véritables habitudes de travail en commun. D'autre part, les moines de Cluny ont su structurer le territoire autour de centres urbains ; aujourd'hui, ce sont des collectivités publiques qui, pour 80 % d'entre eux, en ont la propriété et la gestion (communes et Départements). »

Comment se traduit l'empreinte clunisienne, aujourd'hui, en Europe ?

« Par la présence de centai-

nes de monastères urbains, puisque les moines ont favorisé le développement des bourgs et des villes en Europe occidentale. Par des édifices religieux et civils remarquables, par leurs dimensions et leurs qualités architecturales. »

En quelle année espérez-vous être prêt pour candidater face au comité ?

« La réflexion sur la méthodologie a débuté en 2018. Depuis 2021, la Fédération travaille avec une centaine de sites candidats dont certains pourraient être inscrits sur la Liste indicative nationale dès cette année. Il faut que les autres pays concernés fassent de même et le temps que l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites) procède à son expertise... On pourrait s'attendre à ce qu'un pays, peut-être la France, présente notre candidature avant 2030. »

Repères ► Qui sont les adhérents à la Fédération européenne des sites clunisiens ?

La Fédération européenne se compose de trois catégories de membres (actifs, moraux, physiques) répartis en cinq collèges :

- Un collège de membres actifs composé de collectivités territoriales ou institutions publiques ayant en charge un site clunisien, ou dont la compétence est en lien avec l'objet de la Fédération.
- Un collège composé de personnes physiques ou morales propriétaires d'un site clunisien.
- Un collège de personnes morales gérant ou promouvant un ou plusieurs sites clunisiens membres de la Fédération. Des associations sont adhérentes du fait de leurs actions en relation avec les sites clunisiens.
- Un collège rassemblant toutes personnes physiques ou institutions non-membres des précédents collèges s'acquittant d'une cotisation spécifique.
- Un collège de membres d'honneur (sans droit de vote) auxquelles le conseil d'administration, sur proposition du bureau, a conféré cette qualité en raison de leur contribution morale, intellectuelle ou financière exceptionnelle au service des buts poursuivis par la Fédération.